

Janvier 2016



VALENCE EN BRIE

*Pour la nature, même petit nous pouvons beaucoup*

# INFO VALENCE

## Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2015

### DELEGATION SUR L'EAU

Véolia est le seul prestataire à répondre à l'appel d'offre. La délégation de service public serait sur 12 années avec une possibilité de reprise de la compétence eau potable par la communauté de communes dans les années à venir.

Lecture est faite de la délibération autorisant le lancement de procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de l'eau potable de la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

### 6 - ACCORD POUR UN DON EFFECTUE PAR L'ASSOCIATION HPEV

L'association HPEV souhaite faire don d'un christ en croix (h 0.96 cm, l. 0.45cm) à restaurer, pour l'église St Nicolas afin qu'il y soit accroché et figure dans sa collection patrimoniale. Le père Bernard Imbert, curé doyen de Montereau dont relève notre paroisse a donné son approbation. Une délibération doit être prise pour accepter ce don afin qu'un acte de donation soit signé entre la commune et l'association.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

## Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2015

### 7 - CONVENTION PISCINE

Une convention a été signée avec la commune de Montereau-Fault-Yonne pour l'utilisation de la piscine par les Valençois à partir du 1er Janvier 2016. La commune prendra à sa charge une partie du tarif d'entrée à raison de 3,00€ par adulte et 2,00€ par enfant, le reste étant à la charge des habitants.

Pour bénéficier de ces tarifs il faut se présenter avec son avis d'imposition et une pièce d'identité lors du premier accès.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés ont voté.

Vote : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

### 11 - QUESTIONS DIVERSES

La mairie a reçu du Conseil Départemental, le formulaire de demande d'attribution des amendes de police à remplir pour le 31 Janvier 2016. La commune fera une demande pour aider à financer la sécurité au niveau de l'intersection de la place de l'église avec la RD605.

Monsieur le Maire

- Signale que les Fours à Chaux ont été taggués et que 40 tuiles ont été brisées au lavoir. Comme elle le fait systématiquement, la commune portera plainte auprès des autorités pour ces actes de vandalisme.
- L'horloge de l'église va être restaurée, les pièces commandées sont en cours de fabrication.
- L'enquête publique pour rédaction de l'acte notarié de rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement les Flamboyants est prévue du 2 au 17 Décembre 2015.
- Les travaux de remplacement des branchements en plomb sur la place de l'église seront réalisés par VEOLIA à partir du 19/11/15
- La commune va installer, devant le parvis de l'église, une cuve de récupération des eaux de pluies et ruissellement de 20m3. Le trop plein sera raccordé sur le réseau communal. Cette réserve servira à stocker les eaux afin de s'en servir pour arroser les espaces verts.
- Les offres de prix pour les travaux autour de l'église ont été ouvertes le 10/11/2015. Le dossier a été remis pour analyse à GUA maître d'œuvre de l'opération.
- L'avenant pour intégration des travaux de rénovation de l'église dans le cadre du contrat rural a été accepté par le Conseil Départemental.

## Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015

.....  
I – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur VAUCOULEUR fait lecture du nouveau schéma départemental prévu par la loi Nôtre et présenté par le préfet qui vise à étendre la Communauté de Commune Vallée et Châteaux à 30 communes au lieu des 13 communes actuelles.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés ont voté.

Vote : 15 contre, 0 abstention, 0 pour.

II – DELIBERATION POUR LE DETACHEMENT D'UN AGENT 2ème CLASSE

Suite à l'absence pour maladie de la secrétaire de mairie, il a été proposé pour faire face aux tâches courantes, un remplacement par le détachement d'un agent 2ème classe de la commune de MACHAULT, à raison d'une journée par semaine.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés ont voté.

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

III – DELIBERATION POUR L'EMPLOI NON PERMANENT D'UN AGENT 2ème CLASSE

Suite à l'absence pour maladie de la secrétaire de mairie, il a été proposé pour faire face aux tâches courantes, un remplacement par l'emploi à titre non permanent d'un agent 2ème classe, à raison de 5 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés ont voté.

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

.....

---

## Extrait du Compte rendu du conseil municipal du 29 décembre 2015

.....  
4 – MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE PRIME

L'ordre du jour appelle à se prononcer sur la prime d'exercice pour déplacement en préfecture (I.E.M.P.) attribuée au personnel.

Devant l'importante recrudescence des congés de quelque nature que ce soit nous sommes amenés à modifier les critères d'attribution de cette prime.

En effet, le cout important du remplacement d'un ou des agents est de plus en plus onéreux car il faut tenir compte d'une part du salaire de remplacement, de l'indemnité de précarité de l'emploi et des congés payés d'autre part. La où il serait souhaitable de pouvoir recruter un intérimaire nos finances ne nous le permettent pas .

Par conséquent, sans remettre en cause le bien fondé de certains arrêts de travail, nous décidons de modifier les conditions d'attribution de cette prime.

Après avoir pris conseil auprès de la Préfecture il est possible de la diminuer au prorata des journées d'absence (jours ouvrés).

Désormais, les arrêts de travail consécutifs à la maladie ou à des absences injustifiées entraîneront une retenue sur cette prime à compter du 1er Janvier 2016.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés ont voté

Vote : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

## Déclarations préalables

Richard BOURQUI  
 Marc TOUSSAINT  
 D'LYS CAFE  
 Corinne PASSERARD  
 Ophelie PERPETUA LEQUINT  
 Michel LECORCHE  
 Nathalie LAURENT  
 GEODIM

Remplacement des fenêtres, porte d'entrée et porte de garage  
**Changement du portail sur rue couleur identique**  
 Peinture façade couleur ton pierre et peinture sur rideaux couleur rouge vin  
**Ravalement façade ton pierre / création d'une porte sur l'arrière de la maison**  
 Mur de clôture, pose d'une palissade en PVC blanc  
**Modification des fenêtres et portes d'entrée en bois par du PVC**  
 Ravalement de façade sur les deux rues  
**Division de la parcelle F 737 en deux parcelles (2)**

## Permis de Construire

Virginie LCONTE  
 Stéphanie BARBARAT  
 M.GOYOR / C. KANGA

Construction d'une maison individuelle  
 Construction d'une maison individuelle  
 Construction d'une maison individuelle

## Rénovation de la place de l'église et création d'un lieu pour la petite enfance

Comme annoncé dans les numéros précédents la commune va entamer les travaux autour de la place de l'église. Ces travaux programmés dans le cadre du contrat rural démarrent en Février pour une durée de 3 à 4 mois. Ces travaux permettront de rendre tous les bâtiments publics existants accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils seront complétés par la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD 605 sur la largeur de la place de l'église et permettront de réduire la vitesse des véhicules à 30 Km/h et ainsi sécuriser la traversée de tous. Tous ces travaux vont créer une gêne certaine et nous comptons sur la compréhension de tous pour mener à bien ces travaux qui, une fois finis, embelliront le cœur de notre village. La commune va aussi réhabiliter les locaux de l'ancienne école en restaurant les deux salles de classe. Ces travaux permettront de créer un lieu d'accueil pour la petite enfance de Valence en Brie.

## La fibre optique à Valence

A partir de 2018, Valence En Brie, suite à l'action de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux auprès de Seine et Marne Numérique, bénéficiera d'internet à très haut débit grâce à l'arrivée de la fibre optique sur la commune. Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données et de lumière. Elle offre un débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et peut servir de support à un réseau « large bande » par lequel transitent aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.

# La fibre optique, un Très Haut Défi

L'aménagement numérique Très Haut Débit se concrétise sur la Communauté de communes. Vous êtes nombreux à l'attendre et curieux de connaître l'évolution de ce projet de grande envergure. Ce dossier vous permettra de mieux comprendre l'historique de la situation et les choix de l'intercommunalité pour équiper au plus vite les foyers, les entreprises et les services publics en Très Haut Débit sur notre territoire.

### QU'EST-CE QUE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La fracture numérique, c'est la différence de débit Internet disponible entre divers abonnés selon l'endroit où ils demeurent. L'origine de cette fracture est liée à la construction des réseaux téléphoniques dans les années 1970. Les centraux téléphoniques ont été implantés pour que la longueur de la ligne téléphonique entre le central et l'abonné n'excède pas dix kilomètres. Or avec l'arrivée d'internet, il a fallu trouver un moyen d'amener ce nouveau service aux habitants. Parmi les technologies disponibles, la plus aisée et la moins coûteuse à mettre en œuvre était l'ADSL. Mais cette technologie portait en elle la fracture numérique. En effet, plus la ligne téléphonique est longue, plus le signal s'affaiblit, voire il disparaît. Par conséquent, pour répondre aux besoins, d'autres technologies se sont développées, afin de pallier l'insuffisance voire l'absence des débits ADSL : le Wi-Fi, le Wi-Max, le satellite, le Courant Porteur en Ligne (CPL), le câble, les NRA 20 et les NRA MED (montée en débit de l'ADSL), la fibre optique. Dans notre département rural, l'intervention de l'Etat a été nécessaire pour développer le numérique, les opérateurs privés privilégiant les zones urbaines plus « rentables ». L'Etat s'est donc impliqué financièrement, pour tenter de réduire la fracture numérique de notre territoire. Pour ce faire, il a créé en 2010, le Fonds national pour la Société Numérique (FSN), afin de financer des travaux de recherche et développement, et de subventionner les projets des collectivités territoriales. Au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, est lancé. Le Département s'est engagé dès 2004 à déployer sur tout le territoire Seine-et-Marnais des technologies permettant l'accès au moyen et haut débit internet pour tous ceux qui en étaient exclus. Le coût élevé de l'accès au Très Haut Débit pour tous, ne peut être supporté par une seule collectivité. Pour parvenir à une couverture intégrale du territoire Seine-et-Marnais, est donc créé en 2013, le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique. Avec l'aide de la Région et la participation des collectivités Seine-et-Marnaises volontaires, Seine-et-Marne Numérique permet d'apporter progressivement le Très Haut Débit à tous les Seine-et-Marnais.

### VALLÉES ET CHÂTEAUX FAIT RÉVISER LE RYTHME DU DÉPLOIEMENT

Sous l'impulsion de Christian Poteau, Président et de Claude Artus, délégué de la Communauté de communes à Seine-et-Marne Numérique, Vallées et Châteaux se manifeste auprès de Seine-et-Marne Numérique dès 2014 pour bénéficier dans des délais plus courts du déploiement de la fibre sur son territoire. Persuadés que la fibre participe au développement économique et à l'attractivité des communes, les élus ont agi pour faire modifier le rythme de déploiement. Initialement prévue de 2021 à 2027, les élus ont obtenu que la couverture de l'ensemble des communes débute en 2016 pour s'achever en 2021. Ce déploiement sur notre territoire se finira à la date où il devait commencer.

Le coût total du déploiement sur notre territoire est de 4 870 440 €, la part de l'investissement restant à la charge de la CCVC est de 950 000 €.

### 2016 - 2021 : LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT**

- 2016
- 2017
- 2018
- 2019
- 2020
- 2021

## Un borne de recharge pour véhicule électrique

Courant 1er trimestre 2016, une borne de recharge pour véhicule électrique sera accessible près de la salle des fêtes pour tous les habitants.

Cette borne sera installée par le syndicat départemental des énergies de seine et marne (SDESM). L'objectif est d'encourager le développement du véhicule électrique.

L'installation de ces bornes permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre 2 bornes.

Pour utiliser le service de charge, il suffira de s'enregistrer sur le site internet : [www.ecocharge77.fr](http://www.ecocharge77.fr)

Un cout de 5€ sera demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite le service est prépayé à raison de 0,5€ par charge quelque soit le temps et la puissance utilisée.

### Intégration borne et coffret



### Bientôt un panneau informatif



Cette année, un panneau informatif sera installé en bordure de la D605. En plaçant nos citoyens au coeur de l'actualité de la commune et des alentours, grâce à la diffusion d'informations pratiques, associatives, sportives, culturelles, événementielles, alerte, nous espérons créer du lien et vous rencontrer plus souvent lors des différentes manifestations.

Ce panneau sera financé dans son intégralité par la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.



**Dorénavant, toute demande de division, construction ou déclaration préalable de travaux n'intégrant pas les obligations contenues dans le projet d'aménagement et de développement durable et définies dans le cadre du futur PLU pourra faire l'objet d'un sursis à statuer.**

**Ces décisions ont été prises afin de protéger le village et de préserver nos espaces verts. C'est une mesure conservatoire en attendant l'approbation du PLU**

## LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE LES DATES DE CONSERVATION DES ALIMENTS

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

gaspillagealimentaire.fr

AFIN DE NE PAS JETER INUTILEMENT DES ALIMENTS ENCORE CONSOMMABLES, NE CONFONDEZ PAS :

### DLC - date limite de consommation

A CONSOMMER AVANT LE 01 / 04 / 2015

après cette date, **le produit est périmé** et non consommable



### DDM - date de durabilité minimale

A CONSOMMER DE PREFERENCE AVANT LE 01 / 04 / 2015

après cette date, **le produit n'est pas périmé**,

il est sans danger mais peut avoir perdu certaines de ses qualités



A CONSOMMER DE PREFERENCE AVANT LE 01 / 04 / 2015

Sa qualité est garantie jusqu'à **3 mois** après cette date.

A CONSOMMER DE PREFERENCE AVANT 04 / 2015

Sa qualité est garantie entre **3 & 18 mois** après cette date.

A CONSOMMER DE PREFERENCE AVANT 2015

Sa qualité est garantie **+ de 18 mois** après cette date.

Par ailleurs, un emballage gonflé, une boîte de conserve déformée, l'absence de « pop » à l'ouverture d'un bocal, une odeur désagréable, une couleur anormale doivent vous alerter : il y a danger et il faut jeter cet aliment.



## Quelques astuces pour réduire le gaspillage alimentaire :

### J'achète malin :

je regarde dans les placards, fais une liste de courses... grâce à ces réflexes, j'évite les achats superflus !

### Je conserve bien les aliments :

je mets les aliments dans le réfrigérateur dans des boîtes de conservation.

Je vérifie les dates de péremption :

je m'informe sur la différence entre « à consommer jusqu'au » et « à consommer de préférence avant le »

### J'accommode mes restes :

je cuisine avec des recettes de cuisine anti-gaspi.



Trier ses déchets et faire son compost, un double acte citoyen. Plus de déchets, c'est plus de moyens mis en place pour les éliminer. Donc plus d'argent dépensé par la collectivité et par chacun d'entre nous (sous forme de taxes et impôts).

La démarche de l'éco-citoyen est d'une part de réduire le plus possible sa production de déchets ménagers en consommant autrement et d'autre part de diminuer les déchets verts dans le jardin en recherchant à créer un jardin plus écologique produisant peu de déchets.

Pour mener à bien cette démarche d'éco-citoyen, il faut appliquer la règle des 3 R :

- 1 - réduire la quantité des déchets produits,
- 2 - réutiliser au maximum les emballages ou les articles,
- 3 - Recycler le plus possible les produits qui peuvent l'être.

Le compost, un excellent amendement du sol

Le compostage domestique demande peu de temps pour les jardiniers. Ce processus de transformation biologique est essentiellement opéré par les micro-organismes et des petits animaux invertébrés, le jardinier devant assurer l'apport de matières organiques et des conditions bien contrôlées.

Le compost est une source d'humus qui contient des engrais à diffusion lente. Il libère ses éléments nutritifs au fur et à mesure des besoins des végétaux, plus vite quand les températures sont plus élevées, plus lentement quand le temps est froid.

Les avantages du compost sont nombreux :

- il enrichit la terre (sans dépense pour le jardinier qui n'a plus à acheter d'engrais toujours coûteux),
- il nourrit la vie du sol et par conséquent les plantes cultivées,
- il permet de créer une bonne structure du sol, qui retient mieux l'eau et les substances nutritives,

Il donne aux sols sablonneux ou limoneux un meilleur pouvoir de rétention de l'eau. Il allège les sols lourds argileux.

Dans les sols acides, il relève le pH de façon optimale. Dans les autres sols, il assure le maintien d'une valeur optimale du pH.

Déposé en paillis sur la terre, il prévient l'érosion du sol par le vent et par l'eau.

Les végétaux cultivés dans une terre régulièrement amendée avec du compost se montrent plus résistants naturellement aux maladies et aux parasites. Les rendements en légumes ou en fruits sont améliorés.



## Déclarer facilement la naissance de votre enfant

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé. Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né !

Comment déclarer la naissance de votre enfant ?

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs).

Bon à savoir : Pensez à mettre à jour votre carte Vitale, dès réception du courrier de votre CPAM.



### Déclaration de grossesse en ligne

À noter : depuis le 1er septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

## Le congé parental : bon à savoir

Vous devez faire votre demande de congé parental auprès de votre employeur.

Vous devez avoir un an d'ancienneté dans votre entreprise à la date de la naissance ou de l'arrivée de l'enfant de moins de 16 ans dans le foyer dans le cas d'une adoption.

Votre employeur ne peut refuser le congé, même à temps partiel, mais la durée du travail et la répartition des horaires doivent être fixées en accord avec lui.

Le congé parental peut être pris à temps complet ou à temps partiel.

Avec un temps de travail partiel, la durée du travail ne peut excéder l'équivalent de 80% d'un temps complet ni être inférieure à 16 heures par semaine.

Le père et la mère peuvent demander simultanément un congé parental partiel. Dans ce cas-là, le montant des deux allocations versées ne doit pas dépasser le montant de celle servie pour le cas d'une cessation totale d'activité.

La demande auprès de l'employeur doit être effectuée un mois avant la fin du congé maternité par lettre recommandée avec accusé de réception.

La fin du congé doit être adressée à l'employeur par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant le terme initialement prévu.

## congé parental à temps complet ou partiel

C'est un premier enfant

Si vous cessez ou réduisez votre activité professionnelle, la PreParE vient compenser en partie la diminution de vos revenus.

Quelles sont les conditions d'attribution ?

Pour bénéficier de la PreParE, vous devez avoir exercé une activité antérieure minimale : vous devez ainsi justifier de 8 trimestres de cotisations vieillesse dans les 2 années précédant la naissance de votre enfant.

Les arrêts maladie, les congés de maternité indemnisés, les formations professionnelles rémunérées, sont inclus dans le calcul de ce temps de travail.

Attention, les périodes de chômage (indemnisé ou non) ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Quelle est la durée de versement ?

Pour un premier enfant, la durée de versement de la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) dépend de votre situation familiale :

vous vivez en couple : chacun d'entre vous peut bénéficier de la PreParE pendant 6 mois maximum dans la limite du premier anniversaire de votre enfant ;

vous vivez seul : vous pouvez bénéficier de la PreParE dans la limite du premier anniversaire de votre enfant.

S'il s'agit de jumeaux :

vous vivez en couple : chacun d'entre vous peut bénéficier de la PreParE pendant 24 mois maximum dans la limite du troisième anniversaire de votre dernier né ;

vous vivez seul : vous pouvez bénéficier de la PreParE dans la limite du troisième anniversaire de votre enfant.

Important :

Vous utilisez les mois de droit et les partagez entre vous comme vous le souhaitez.

Si vous et votre conjoint choisissez de percevoir la PreParE pour le même mois, le montant total de vos deux droits sera limité au montant d'un seul taux plein, soit 390,52 € par mois.



### Quel sera le montant de l'aide ?

Les montants (pour les naissances et adoptions depuis le 1er janvier 2015) sont les suivants :

- En cas de congé parental à temps complet (cessation totale d'activité) :

390,52 euros par mois.

- En cas de congé parental à temps partiel (activité à taux partiel) :

252,46 euros par mois pour une durée de travail inférieure ou égale à un mi-temps ;

145,63 euros par mois pour une durée de travail comprise entre 50 % et 80 %.

(chiffres 2015)

# Les valeurs de la République française

Notre pays est une république : la **loi** doit être respectée par tous et le président est élu (ce n'est pas un roi ni un fils de roi). Sa **devise** est « Liberté, égalité, fraternité ». Exemples d'idées importantes dans la République française.

## La laïcité

C'est une règle dans notre pays depuis 1905. Elle dit que chacun est libre de choisir sa religion ou de ne pas en avoir. Les chefs du pays prennent des décisions pour tous les habitants, sans tenir compte des religions. Dans les écoles publiques, par exemple, les connaissances sont enseignées à tous de la même manière. Les croyances de chacun doivent rester à la maison, dans la vie privée.



## La démocratie

En France, les citoyens **majeurs** ont le droit de voter pour choisir le président de la République, les **députés** et leurs représentants dans les villes, les départements et les régions.



## Les libertés...

Les Français ont de nombreuses libertés. Ils ont le droit de s'exprimer, de se réunir, de choisir leurs idées politiques, de posséder ce qu'ils veulent... La liberté de la presse fait partie de ces libertés. C'est le droit des journalistes d'informer (raconter ce qui s'est passé) et d'exprimer leurs opinions. Tout cela, en respectant la loi. Par exemple, les paroles et les actions racistes sont interdites en France.

## ... et les droits de l'homme

On dit que « la France est le pays des droits de l'homme ». Parce que ces libertés sont écrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, un texte de 1789.

En 1948, les pays du monde se sont inspirés de ce texte pour créer la Déclaration **universelle** des droits de l'homme.



## Un héritage du siècle des Lumières

La **devise de la République française** "Liberté, Egalité, Fraternité" reprend des notions qui étaient largement répandues au siècle des Lumières. Elle a été utilisée pour la Première fois lors de la Révolution française parmi de nombreuses autres devises.

En décembre 1790, dans un discours à l'Assemblée Nationale sur l'organisation des gardes nationales, Robespierre propose que les mots "Le Peuple Français" et "Liberté, Egalité, Fraternité" soient inscrits sur les uniformes et sur les drapeaux, mais ce projet n'est pas adopté.

A partir de 1793, les Parisiens, bientôt imités par les habitants d'autres villes, peignent sur la façade de leurs maisons les mots suivants : "unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité ou la mort". Mais la dernière partie de la formule, trop associée à la Terreur, sera ensuite effacée...

### Une devise plusieurs fois remise en cause

La devise "Liberté, Egalité, Fraternité" a été progressivement abandonnée avec la fin de la Révolution.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, elle est tombée en désuétude sous l'Empire et il a fallu attendre la révolution de 1848 pour qu'elle réapparaisse.

La II<sup>ème</sup> République l'adopte comme devise officielle le 27 février 1848.

Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la III<sup>ème</sup> République.

Elle est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880.

Pourtant, elle est une nouvelle fois supprimée sous le régime de Vichy

et remplacée par la devise "Travail, Famille, Patrie". Au sein de la France libre, elle est revendiquée à partir de l'automne 1941.

La devise de la République française est inscrite dans les constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national.

Elle figure également sur des édifices publics et des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

### Les grands principes de la République

La devise de la République française réunit trois valeurs fondamentales de la République.

La liberté est définie dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 comme "le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui".

La notion d'égalité rappelle que la loi est la même pour tous, que les distinctions de naissance ou de condition ont été abolies et que chacun est tenu de contribuer aux dépenses de l'Etat à la mesure de ses moyens.

Ainsi la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 pose comme principe que : "Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi."

Enfin, la fraternité est mise en avant dans la Déclaration des droits et devoirs du citoyen de 1795 : "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir".

Alors que la liberté et l'égalité se définissent comme des droits du citoyen, la fraternité est ainsi présentée comme une obligation de chaque citoyen vis-à-vis d'autrui.



Notre marché de Noël des écoles du 8/11/2015 a été une belle réussite. Parents et enfants étaient présents et ont passé un moment convivial. Cela nous a permis de récolter pour les écoles 530 €. Merci aux parents et enseignants de s'être mobilisés autour de nous.

Nous remercions aussi tout particulièrement les « ondes musicales » d'avoir animé cette fête. Avec cet argent, les écoles vont financer des projets. Notamment à Valence, des abonnements magazines pour chaque classe.

A vos agendas :



Nous vous rappelons que notre 2ème bourse aux vêtements, jouets et puériculture au profit des écoles aura lieu le samedi 19 mars 2016 à la salle Marius Albert à Valence en Brie.



Le principe est simple : Vous nous déposez vos vêtements le vendredi 18 Mars et nous les vendons pour vous le samedi 19 Mars. C'est vous qui décidez des prix de vos articles. Vous pouvez constituer plusieurs listes. Le Dépôt aura lieu le vendredi 18 Mars de 14h à 19h à la salle des fêtes Marius Albert. Une contribution de 3€ sera demandée pour une liste de 25 articles.

La vente aura lieu le samedi 19 mars de 9h à 16h30 à la salle des fêtes de Valence en Brie. 20 % des ventes seront retenus au profit des écoles.

La reprise des invendus se fera le samedi 19 mars de 18h à 19h30.

Pour contacter l'équipe et vous inscrire :

Tel : Mme Tanguille 06 70 56 63 80, Mme Bouache 06 29 98 04 29, Mme Dumaine 06 79 82 58 58

Adresse mail : [parentsdelevesechouvalence@gmail.com](mailto:parentsdelevesechouvalence@gmail.com)

**Nous vous attendons nombreux !**

## notre postier s'en va



Le bureau de Poste de Montereau a récupéré notre postier Gilles DUPONT.

C'est avec un grand plaisir pour sa carrière mais beaucoup de tristesse pour notre village, que nous avons appris son départ.

Il a fait parti du paysage valençois pendant plus de 18 ans, au service des usagers qu'il a appris à connaître au fil des années.

Sa gentillesse, son efficacité, son professionnalisme, ses conseils avisés et son sens du service vont nous manquer.

Habitant et adjoint au maire sur la commune d'Échouboulains, nous aurons d'autres occasions de le rencontrer, mais plus dans notre bureau de poste.

Nous lui souhaitons une agréable évolution de carrière à Montereau.

## Journée de la paix

Fête de la Paix à Valence en Brie

Saviez-vous que l'ONU a consacré le 21 septembre comme « Journée Internationale de la Paix » ? Eh bien à Valence en Brie, on l'a su et on l'a fêté... ! Réunissant leurs énergies et leurs idées, l'équipe du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA COALLIA) implanté dans le village et l'équipe municipale ont créé un bel événement dans la salle Marius Albert. Ils ont proposé aux écoles, aux associations, aux habitants de Valence de participer chacun à sa manière à ce rassemblement de la paix. Avec leurs professeurs, les écoliers ont préparé des dessins, des poèmes, qui ont été exposés. Lucie Glinel ainsi que deux autres conteuses ont déclamé plusieurs histoires, accompagnées de musiciens du CADA. Un sculpteur de Valence en brie, Monsieur Gérard CHANCÉ a mis à disposition une de ses œuvres pour en faire un « arbre de paix ». Des activités manuelles ont été proposées pour laisser libre court à la créativité de chacun. Le groupe de jazz, Cool Boppers, dont fait partie Monsieur André DUCELIER, Maire d'Échouboulains a joué pour le plus grand plaisir des nombreux participants.

Pour l'apéritif, des résidents du CADA ont préparé des amuse-bouche de leurs pays, accompagnés de toasts de brie préparés par la commune. L'après-midi s'est terminée en rythme avec un cours de DJEMBEL qui a entraîné petits et grands, de tout horizon, pour une heure de sport et de divertissement. Merci à tous ceux qui ont apporté leur pierre pour faire vivre cette belle journée universelle !

On finira en citant un poème écrit par Véronique, jeune ado hébergée au CADA de Valence en Brie : «

Parfois être avec des personnes ça fait du bien.

Avoir des amis donne de la joie.

Ici, en classe, j'ai trouvé des amis qui me donneraient à boire.

eXilés qui quittent leur pays en souffrance pour arriver en France, un pays de solidarité.



70ème Journée Internationale de la Paix de l'ONU

21 septembre 2015



Journée internationale  
de la Paix

Salle Albert Marius  
16h00 - 20h00

Entrée libre

- Goûter puis apéritif international
- Exposition
- Lecture de contes, poèmes,...
- Oeuvre artistique collective
- Animations



Avec la participation des écoles et des associations  
de Valence en Brie

coallia

## Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice de la guerre 14-18, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et depuis le 28 Février 2012 l'Hommage à tous les Morts pour la France

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

Cette année, c'est par un temps doux et ensoleillé que Monsieur Vaucouleur, Maire de Valence en Brie, en présence des membres du conseil Municipal, des représentants de la Gendarmerie et des Pompiers, des anciens combattants et des nombreux Valençois présents, a rendu hommage à tous ces morts ayant défendu notre beau Pays.

Le Chant des partisans et la Marseillaise entonnés avec cœur et émotion par les enfants de l'école communale, accompagnés par la fanfare de Montereau, ont précédé le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité en l'honneur de tous ces combattants tombés pour notre patrie.



### Communiqué

**DERNIÈRE MINUTE HPEV communique :**

le samedi 2 avril 2016 à 11h 30  
présentation et vente du livre :

**"Valence-en-Brie et sa maison hantée"**

vous serez tous les bienvenus,  
entrée gratuite à tous

## A RETENIR

### ENCOMBRANTS

Lundi 7 mars 2016

Lundi 6 juin 2016

Lundi 1er octobre 2016

### DÉCHETS VERTS

La benne de collecte sera  
disponible  
du 15 avril au 15 décembre 2016  
derrière le terrain de football

### Thomas LELEU - Tuba

Le vendredi 27 novembre 2015, dans le cadre des concerts de poches, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir à la salle des fêtes, Thomas LELEU et son quintette à Cordes. A seulement 27 ans, Thomas LELEU est considéré comme la jeune star mondiale du Tuba.

Il est élu « Révélation soliste instrumental de l'année » aux victoires de la musique classique en 2012, il devient le premier tubiste à obtenir cette distinction dans l'histoire des victoires de la musique classique.

Ce talentueux soliste, reconnu par ses pairs a déjà une carrière impressionnante. Dans ses mains, le tuba dévoile en effet toute sa richesse, toute sa finesse, toute sa complexité. Ainsi les nombreux spectateurs (mais peu d'habitants de valence en Brie...DOMMAGE) présents ce soir ont été très impressionnés par ce jeune prodige qui a su déployer une musicalité et une agilité surprenante en dépoussiérant l'image traditionnelle du tuba.



Un grand BRAVO et merci à Thomas LELEU et son quintette à Cordes pour ce moment de pur bonheur en musique classique et actuelle.



#### Les Concerts de Poche sont lauréats de La France s'engage !

C'est la consécration pour Les Concerts de poche. Cette association née il y a dix ans à Féricy fait partie des seize lauréats à recevoir le trophée du concours lancé par l'Élysée « La France s'engage ».

Ce concours permet de mettre en valeur des associations ayant des projets d'innovation sociale.

Association reconnue d'utilité publique, Les Concerts de Poche ont créé un dispositif d'ateliers et de concerts itinérants.

Ses objectifs :

Emmener les plus grands artistes de la musique classique, du jazz ou de l'opéra, dans les zones rurales et les quartiers.

Impliquer tous les publics, en particulier les jeunes, les personnes isolées ou défavorisées, dans des projets musicaux participatifs.

Servir une dynamique sociale et territoriale, créer un lien durable entre les habitants et contribuer à équilibrer l'offre culturelle.

"Pas de concert sans ateliers, pas d'ateliers sans concert", c'est le principe des Concerts de Poche.

Cette action culturelle très élaborée permet de développer dans la durée des liens inédits entre les musiques dites "savantes" et une très large diversité de publics. C'est un concept innovant de culture citoyenne.

L'association est agréée entreprise solidaire et agréée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les Concerts de Poche organisent chaque saison plus de 1 000 ateliers musicaux et 85 concerts.

Plus de 37 000 personnes ont bénéficié de cette action tout au long de l'année 2014.

Les Concerts de Poche apportent ainsi la preuve que la musique classique est plus vivante que jamais.

<http://concertsdepoche.fr/>

## St Nicolas

Monsieur le Maire, Serge VAUCOULEUR et les membres du conseil Municipal ont eu le plaisir d'offrir aux enfants habitants à Valence en Brie, le samedi 5 décembre 2015, à l'occasion de la Saint Nicolas un spectacle «de magie de Noël » présenté par le grand magicien Jonathan ZERDOUN.

Ce talentueux magicien a su nous émerveiller avec ses divers tours d'illusions.... Ce fut un agréable moment apprécié par les petits et grands des nombreuses familles qui ont assisté à ce spectacle.

Ce grand moment de magie, s'est terminé comme veut la tradition, par la remise de cadeaux aux enfants par le père Noël, et par un goûter pour tout le monde.

Un grand Bravo aux personnes qui ont contribué avec leurs pouvoirs naturels, et sans faire illusion à l'organisation et à la réussite de ce moment magique et de bonheur partagé.



Pour la 2ème année consécutive le réveillon de la St Sylvestre s'est passé dans une ambiance féerique, festive et conviviale pour les 135 personnes qui y participaient.

Le repas élaboré par «le boeuf tricolore» a fait l'unanimité et la musique mixée par Christophe a fait danser les gens jusqu'à 7 h du matin.

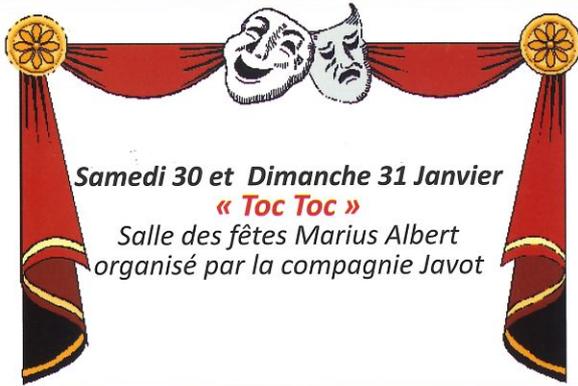
## Fête de la St Sylvestre





**Dimanche 24 janvier**  
**Galette des rois pour les habitants**  
 à 15h00 Salle Marius ALBERT  
 Offerte par les associations

**Mardi 26 janvier**  
**Galette des rois pour les aînés**  
 à 15h00 Salle Marius ALBERT  
 Offerte par la mairie



**Samedi 30 et Dimanche 31 Janvier**  
**« Toc Toc »**  
 Salle des fêtes Marius Albert  
 organisé par la compagnie Javot



**Vendredi 5 février**  
**Scènes Rurales / Musique du monde**  
 Salle Marius ALBERT  
 Organisé par la Mairie



Alfama  
 Noëmi Waysfeld & Blik

Noëmi Waysfeld nous invite à un voyage musical entre fado portugais, saudade cap-verdienne et mélodies yiddish d'Europe centrale. Musiques du monde | Durée 1h25 | Tout public Dans le sillage de Noëmi Waysfeld et de son trio Blik, aventurez-vous dans les ruelles étroites du vieux Lisbonne et laissez-vous envoûter par la langueur légendaire de la saudade d'Amalia Rodriguez. Du fado, interprété en yiddish, aux complaintes d'Europe de l'Est en passant par les chants du Cap-Vert, Noëmi Waysfeld nous entraîne dans un voyage musical sans frontière. Les yeux souvent clos, vibrant de tout son être, elle interprète divinement ces mélodies venues d'ailleurs qui nous touchent au plus profond de nous-mêmes. Entourée de musiciens exceptionnels, elle chante avec une intensité et un talent rares. Par-delà les langues, la musique nous envahit corps et âme, et nous parle comme si soudain on pouvait tout comprendre.

**Samedi 20 février**  
**Dîner spectacle années 80**  
**Avec la participation de Marc KEVIN**  
**Sosie de Claude François**  
 Salle Marius ALBERT  
 Organisé par CSV



**Samedi 19 mars**  
**Bourse aux jouets**  
 salle Marius ALBERT  
 Organisé par Sacré Charlemagne !

**Samedi 26 Mars**  
**Masterclass ZUMBA**  
 salle Marius ALBERT  
 Organisé par le VAAV



**Dimanche 27 mars**  
**Chasse aux oeufs de Pâques**  
 Au four à chaux  
 Organisé par Bouilles et Gribouilles

**Samedi 2 avril et dimanche 3 avril**  
**Exposition et présentation d'ouvrage**  
 Salle Marius ALBERT  
 Organisé par HPEV



**Dimanche 10 avril**  
**Repas des anciens**  
 Salle Marius ALBERT  
 Organisé par la Mairie

**Samedi 30 avril**  
**Foulée de Valence**  
 organisée par VAAV



**Dimanche 1 mai**  
**Brocante**  
 Organisé par la Mairie



**Dimanche 8 mai**  
**Fête Armistice 1945**  
 Organisé par la Mairie



**Vendredi 27 mai à partir de 19h00**  
**Fête des voisins**  
 Au four à chaux  
 Organisé par les Associations

La Fête des voisins, c'est chaque année, le dernier mardi du mois de mai. La Fête des voisins, une manière conviviale de se retrouver entre voisins et d'améliorer les relations de voisinage, une incitation à la rencontre. Fête des voisins, le 1er rendez-vous citoyen en France. Lancée à Paris en 2000, créée à l'initiative d'Atanase Périfan, la fête des voisins a lieu chaque année.

Elle rassemble, chaque année, plus de 6,5 millions de Français et se développe chaque année un peu plus en France, mais également à l'étranger puisque 30 pays dans le monde y participent.

Que ce soient dans les villes ou dans les campagnes, dans les immeubles, quartiers ou lotissements, elle offre un moment de convivialité très apprécié, où chacun apporte sa contribution. Elle s'étend aujourd'hui aux maisons de retraite et aux lieux de travail.

Fête des voisins, la défense de valeurs

Afin de créer du lien social et améliorer le vivre ensemble, la fête des voisins est devenue un vrai rendez-vous citoyen qui défend des valeurs de : convivialité, proximité, spontanéité, décontraction, sympathie, solidarité, ouverture, citoyenneté.



**Dimanches 22 et 29 Mai**  
**de 14h30 à 19h30**  
**Exposition de Sculptures**  
 Chez le sculpteur Gérard CHANCÉ  
 14 rue Octave ROUSSEAU

**Samedi 28 Mai**  
**Spectacle de danse**  
 à la salle Marius ALBERT  
 Organisé par le VAAV

**Samedi 11 juin**  
**Match d'improvisation**  
 A la salle Marius ALBERT  
 organisé par la LIV (VAAV)

**Samedi 18 juin**  
**Fête de fin d'année**  
 Organisé par les écoles et le RPI



**Mercredi 13 juillet**  
**Feu d'artifice pour la fête Nationale**  
 Organisé par la Mairie

**Jeudi 14 juillet**  
**Concours de pêche**  
 organisé par Sacré charlemagne et la Mairie



**Samedi 3 septembre**  
**Forum des associations**  
 au foyer A. M. REDON  
 Organisé par les associations

**Samedi 10 et dimanche 11 septembre**  
**Journée du patrimoine à l'extérieur**  
 organisée par le HPEV

**Dimanche 2 octobre**  
**Brocante**  
 organisé par la Mairie

\*\*\*\*\*

Toutes les manifestations sont organisées par la commission des fêtes et les associations de la commune. C'est beaucoup de travail et d'organisation pour tous les bénévoles qui s'investissent.

Plus le public sera présent, plus nous pourrons continuer à faire vivre le village et à le développer culturellement. Nous constatons que très souvent les participants viennent des villages alentours. Bien que nous soyons très heureux de toucher un large public, nous regrettons l'absence des Valençois à la plupart des spectacles proposés.

Nous espérons vous voir nombreux en 2016.

## Bouilles & Gribouilles

Encore une nouvelle année où Bouilles & Gribouilles a continué à ouvrir ses portes au foyer A.M REDON, tous les lundis et jeudi de 9h à 11h30 afin d'accueillir, d'échanger, ou partager un moment avec parents, grands-parents, assistantes maternelles accompagné d'enfants de 0 à 3 ans. Notre brocante a cette année encore, remporté un vif succès. Une nouvelle année commence, nous vous souhaitons une très bonne année 2016 et souhaitons qu'elle soit aussi pleine de joie, de découvertes et d'émotion que cette année.



Le Bureau





En cette rentrée 2015, nous avons été contraints de fermer notre école de foot et délibérément de repartir avec une seule équipe CDM.

A la mi-saison l'équipe est classée cinquième sur douze à trois points du premier.

Le 10 octobre 2015 nous avons poursuivie la coutume avec la soirée Paëlla. Nous avons accueillie 130 personnes

Un grand merci à notre DJ Class.

Evènement à venir :

- Le 20 février 2016 nous organisons une soirée DISCO avec l'artiste Marc Kevin qui nous avait déjà fait le plaisir de sa présence en 2010 lors de la soirée «Claude François» qui avait permit de financer l'achat d'un défibrillateur pour la commune.

Renseignements et Réservations au 06-46-03-43-34

- Le 19 juin 2016 nous organisons le traditionnel Méchoui de fin d'année au stade.
- Un tournoi de fin de saison est en préparation.



Nous travaillons sur la réouverture de l'école de foot.

Un grand merci à l'ancien bureau qui nous ont beaucoup aidé à chacune de nos demandes

Président : Mr Bentz Jérémie : 06-87-56-42-22

Secrétaire : Mr Naudin Régis : 06-46-03-43-34

La compagnie du Javot vous convie à une nouvelle représentation . Délires, tocs, obsessions sont au rendez vous dans une salle d attente d un grand médecin . Il promet une guérison ...

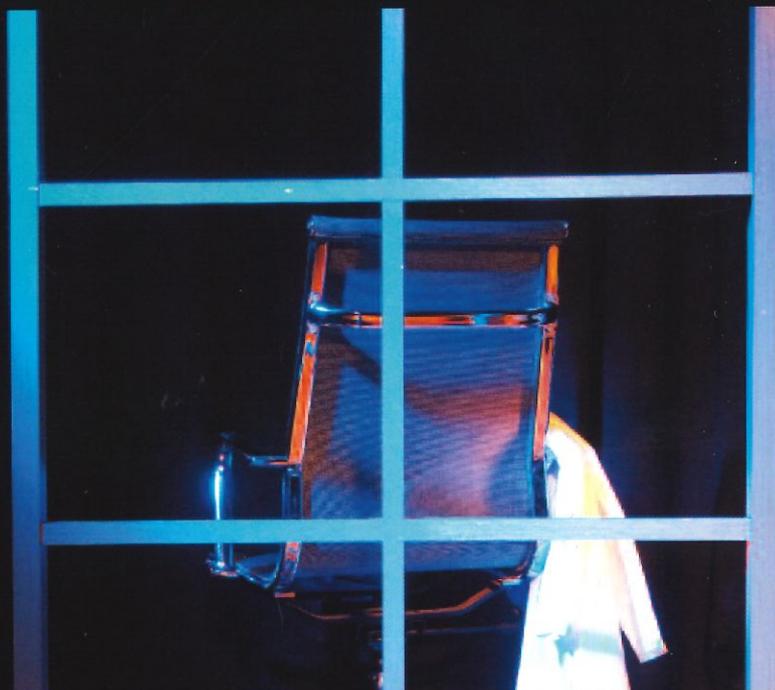
>> Y arrivera t il ???

La Compagnie du Javot présente

# TOC...TOC

AVEC  
LES ACTEURS

C. Baumann,  
P. Beaudegard,  
C. Fontaine,  
AM. Frenche,  
Gibigo,  
A. Jussaume,  
M. Legeay



Mise en scène :  
Pascal Frenche

## VALENCE EN BRIE

SAMEDI 30 JANVIER à 20 h

DIMANCHE 31 JANVIER à 15 h

Entrée 10 €

L'Association Histoire, Patrimoine et Environnement Valençois poursuit son bonhomme de chemin. Comme chaque année les Journées du Patrimoine ont été un moment fort de nos activités. Cette année, et il en sera désormais ainsi, elles se sont tenues avec une semaine d'avance sur le calendrier européen ; ce décalage permet à ceux qui le souhaitent de se rendre en d'autres lieux, peut-être seulement ouverts ces jours-là, tout en leur permettant de participer à celles du village. Elles ont eu lieu les 12 et 13 septembre dans la salle du Foyer Anne-Marie-Redon avec pour thème : Des Poilus Valençois dans la Grande Guerre. Cette exposition faisait suite à la conférence donnée en mars précédent sur le même sujet. Là, les visiteurs ont pu retrouver quelques-uns des visages des Valençois qui répondirent à l'appel de la Nation début août 1914 ; certains en sont revenus, d'autres non. Des vitrines présentaient des objets du quotidien de ces hommes : gamelles, gourdes, correspondance, masques à gaz...et de l'armement : fusils, coupe-coupe, obus...



Des panneaux ont décrit la vie du village durant cette difficile période. Un public intéressé et attentif a pris connaissance de



ce travail ainsi que les élèves des quatre classes de notre école, sous la direction des institutrices. Les enfants se sont montrés très curieux et ont posé de nombreuses questions.

Nous adressons de vifs remerciements à ceux qui ont prêté des objets ou des photographies, rendant plus vivante cette évocation. Nous rappelons à ceux qui posséderaient des photos anciennes que nous sommes intéressés à montrer celles qui seraient susceptibles d'illustrer un dossier sur le village : une photo montrée est une photo qui vit, qui met en communion le passé et le présent.

La prochaine animation aura lieu au printemps prochain, comme chaque année. Il ne s'agira pas d'une conférence mais de la présentation d'un livre en cours d'achèvement avec de nombreuses illustrations. Il sera intitulé : Valence-en-Brie et sa maison hantée. Il sera question de la monographie, que nous avons voulu la plus exhaustive possible, de faits paranormaux survenus au village en 1896 et qui ont déjà été l'objet de plusieurs communications. Des informations sur les jours, heures et lieux vous seront données ultérieurement. Nous sommes certains que cet ouvrage recevra le meilleur accueil par les interrogations que suscite cette histoire. Le patrimoine de notre village va s'enrichir d'un don. Notre Association va en effet remettre à l'église Saint-Nicolas de Valence un crucifix avec Christ en plâtre et os, patiné, belle reproduction du XIXe siècle d'une œuvre du XVIIIe siècle. Cet objet d'art entrera dans la collection patrimoniale de notre église ainsi que l'a souhaité le donateur.

Notre Association vous souhaite une bonne et heureuse année, en attendant le plaisir de vous retrouver pour nos prochaines animations.

Nous avons besoin de votre soutien pour que notre Association vive et perdure, c'est le nombre d'adhérents et leur intérêt qui motive son existence ; certains que vous êtes sensibles à nos travaux, nous vous encourageons à nous rejoindre. Pour adhérer adresser-vous soit au trésorier : Madame Teixeira, Rue Verte, Valence-en-Brie, 09.50.42.96.38 ou bien au siège de l'Association, 20, rue Max Lafon, Valence-en-Brie, 01.64.31.89.17

Le Conseil d'Administration d'HEPV  
hpev77@gmail.com

C'est encore une belle saison qui a débuté au sein de la filière sportive du VAAV.

Nous avons pu reprendre l'ensemble des activités avec de nouveaux coachs comme Marie Scrufari, Marc Mata et Iris Breuil, venus rejoindre Benoit Caffiaux, que les adhérents ont pu découvrir et adopter.

La reprise de la gym douce par notre association avec Benedicte Schram s'est également très bien passée.

Nous vous rappelons que les inscriptions sont encore possible aux cours de fitness tout au long de la saison.

## 2 dates sont à retenir pour cette belle année 2016 :

- Samedi 26 Mars 2016 : Masterclass Zumba et Djembel avec Benoît Caffiaux, Marc Mata et Marie Scrufari.

- Samedi 28 Mai 2016 : Spectacle de fin d'année des enfants

L'aide aux devoirs suspendue quelques temps reprendra chaque samedi matin de 10h à 11h30 à partir du 23 janvier au foyer Anne Marie REDON.

**Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2016 et que cette année soit riche en sport et en bonnes résolutions.**



# LE LIV



3ème saison pour le LIV ! Et toujours aussi dynamique !

Pour la saison 2015-16, la Ligue d'Improvisation de Valence en Brie a invité sa grande soeur, la LISM (Ligue d'improvisation de Seine et Marne) pour un match plein de bonne humeur en novembre dernier à la salle des fêtes. On s'est bien amusés ! Et le public aussi !

A venir, 2 invitations :

le 23 janvier, le LIV rencontre l'équipe d'Atacool à Lorris,  
et le 6 février, il est invité à un tournoi par la Litho de Thorigny.

Et bien sûr, les occasions de voir l'équipe jouer à Valence ne manqueront pas non plus :

Vous pourrez leur demander de tourner en LIV le film que vous avez toujours rêvé de voir, et auquel aucun réalisateur n'avait pensé. Pour cela, rendez-vous le 18 mars et le 24 juin à l'ancienne école de Valence en Brie pour "On tourne en LIV !"

Vous retrouverez aussi toute l'équipe pour un match interne le 11 juin en soirée à la salle des fêtes.

Le 11 juin, ce sera aussi l'occasion de découvrir, pour ceux qui ne la connaissent pas encore, la joyeuse équipe du P'tit LIV. Ils sont 14, ils ont de 8 à 13 ans et ils débordent d'énergie. Comme leurs aînés, ils s'affronteront dans la patinoire le 11 juin, dans l'après-midi.

Enfin, si vous souhaitez vous essayer à l'impro, nous organisons un stage découverte pour tous le dimanche 6 mars de 10h à 16h.

Pour tout renseignement : notre page facebook "LIV" ou 06.74.20.06.73.

A bientôt !



D'Lys Café a ouvert ses portes le 28 novembre 2015 pour notre plus grand plaisir. Yendi et Avnir nous expliquent les motivations qui les ont entraîné dans cette aventure :

«Valence - en - Brie, commune où il fait BON VIVRE, où les personnes se saluent et se parlent avec Grand plaisir, cette commune où j'habite depuis 8 ans est mon havre de PAIX. Ce calme et cette quiétude m'ont incité à reprendre le chemin de l'école et à m'investir afin de décrocher mon CAP fleuriste.

Diplôme en poche, j'ai décidé de partager mon sens artistique et mon enthousiasme avec VOUS en ouvrant D'Lys café, VOTRE Bar / Restaurant / Pizzeria et VOTRE petite boutique de fleurs.

D'lys café ne serait jamais sorti de terre SANS le soutien de mon village, de mes amis et de mes proches. Sans VOUS, tout ceci n'aurait jamais vu le jour, c'est pourquoi je le crie haut et fort :

**MERCI A VOUS TOUS!**

**FANS DE SPORT, VENEZ voir TOUS les championnats européens et matchs internationaux.**

*Tous les moments forts à vivre ensemble ; retransmis sur nos 2 grands écrans.»*

**Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir et de réussite dans ce projet**



Aux Contes ! Etc.  
Scène ouverte au D'Lys Café

Depuis un peu plus d'un an, tous les 2 mois, un dimanche après-midi, vous avez l'occasion de participer à une scène ouverte.

Sans prétention, ce rendez-vous permet à ceux qui le souhaitent de raconter une histoire, de chanter une chanson, de présenter une saynète, de lire un texte de sa composition (ou non), de danser, de slammer, d'improviser, etc.

D'une fois sur l'autre, le public lance un défi : chacun écrit un mot sur un papier, on en tire 3 au hasard, et voilà ! Les plus courageux ont alors 2 mois pour faire ce qu'ils veulent de ces 3 mots avant de le présenter au public de la scène suivante.

Des « artistes » de tous âges se sont déjà lancés, en relevant le défi, ou pas. On a ainsi découvert des conteurs, des chanteurs, des musiciens, des dessinateurs, une danseuse orientale, des slameurs en famille ... Et quelquefois, des rencontres ont lieu, ce qui donne des surprises !

Auparavant à l'ancienne école, « Aux Contes ! Etc. » a récemment été accueilli au D'Lys Café. Un grand merci à Yendi et Avnir pour leur accueil chaleureux !

Ainsi, tout en assistant à un spectacle inédit, vous pouvez boire un coup et manger de bons gâteaux !

La prochaine scène ouverte aura lieu le dimanche 31 janvier à 16h. Le défi lancé : « D'Lys Café », « Elias », « piscine ».

Si vous souhaitez participer, contactez-nous auparavant au 06 74 20 06 73. Si vous voulez juste profiter du spectacle en buvant un coup, rendez-vous à 16h !

Pour plus d'infos sur l'événement, vous pouvez visiter notre page facebook : « Aux contes Etc. Scène ouverte »

## Dimanche 31 janvier

### 16h

**Aux contes Etc !**  
Scène ouverte

Venez raconter et écouter des histoires !

**D'Lys Café**  
32 rue André Taboulet

## VALENCE EN BRIE



**Renseignements : 06 74 20 06 73**  
Entrée libre



## ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES ET LIBERALES DE VALENCE EN BRIE

SUPERETTE DE L'ÉGLISE  
Épicerie Dépôt de pain  
2 place de l'église  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.83.62

Jean Louis DOCEUX  
Architecte DPLG  
3 rue Guy Charles CROS  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.43.46.82.30 / 06.63.57.94.82

Pascal FRENCHÉ  
Spécialiste du parquet  
6 rue Jean HADERER  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.88.13

Cyril GAFFIERO  
Atelier de Lutherie  
15 rue Emile PARQUET  
77830 VALENCE EN BRIE  
06.21.38.00.30

Gérard CHANCÉ  
Sculpteur  
14 rue Octave ROUSSEAU  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.60.70.65.49

J.P. RAYNAL CREATIONS  
Concept. réalisation maquettes Pro  
5 rue Jean HADERER  
77830 VALENCE EN BRIE  
06.75.24.44.22

Franck FOURNIER  
Entreprise de Peinture  
1 rue Henri GELIN  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.84.74

Jean Louis GODARD  
Assistance Haute Pression  
19 rue Emile PARQUET  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.89.22

Jean Claude ROUSSEAU  
Fromage de chèvre  
21 rue d'Échouboulains  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.80.97

FRESSE PEINTURE  
Artisan Peintre  
4 rue d'Échouboulains  
77830 VALENCE EN BRIE  
09.63.24.75.61 / 06.74.17.22.57

Presbytère Clos st Nicolas  
Chambres d'hôtes  
1 rue Jean HADERER  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.23.26.47 / 06.31.70.03.53

Couscous Tajines Gâteaux marocains  
Sadia EL MAOUDJOURI  
3 rue des flamboyants  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.88.81

Christophe-François PERREAU  
Sculpteur sur bois  
8 rue d'Échouboulains  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.81.37

TISSIER Père et fils  
Maçonnerie générale  
17 rue Henri PELLE  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.81.21

MANOIR ST HUBERT  
Chambres d'hôtes  
77830 VALENCE EN BRIE  
06.14.41.64.28

REANIM'AUTO  
Réparation Automobile  
3 rue des flamboyants  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.88.81

GARAGE MEMBRIVES  
Réparation Automobile  
Chemin de Beauregard  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.22.35.27

Paul et Christophe ROUSSEAU  
Vente de lait à la ferme  
5 rue Octave ROUSSEAU  
77830 VALENCE EN BRIE  
01.64.31.89.53

Elodie GARCIA  
Educatrice Spécialisée Libérale  
07 85 94 28 24  
conseil.educ77@gmail.com

Marion Eschbach-Cléris  
Cabinet d'orthophonie  
2, rue Max Lafon  
77830 Valence-en-Brie  
06 88 48 42 82  
marion.eschbach@gmail.com

O'LAQUAGE  
Traitement des métaux  
13 Rue Octave ROUSSEAU  
77830 VALENCE EN BRIE  
09.67.10.30.20

AU BON BILLOT  
Boucherie Ambulante 06.20.85.83.61  
aubonbillot@free.fr

Jennifer BAROTTE  
Photographe  
15 rue Henri PELLE  
77830 VALENCE EN BRIE  
06.46.06.05.04  
jennyhugo@live.fr

Sasu PRESTAD77  
Mme Teixeira  
Conseil & gestion des entreprises  
prestad77@gmail.com

Sas FIPRONETT MULTISERVICES  
Mme Teixeira  
Nettoyage industriel  
fipronett@gmail.com

Sas MS2P  
M. Teixeira  
Automatisme portails-portes garage  
professionnels/particuliers  
sasms2p@gmail.com

D LYS Café  
32,rue André Taboulet  
77830 Valence-En-Brie  
Tél : 09 84 39 77 74

Chantal JACQUES  
Prestataire Comptable Notaires  
24 rue Henri Pelle  
77830 VALENCE EN BRIE  
06.71.30.34.73

JTC 77  
Plomberie Chauffage  
13 rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE  
06.83.90.01.18